COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du Conseil Municipal du 7 septembre 2011

Année 2011, Numéro 5

Conseil municipal

Présents :

- BESSON Dominique
- CARANJOT Jean-Luc
- FORTIER Eric
- GIRARD Denis
- GOUAULT Dominique
- LUBIATO Luigino
- PICARD Jean
- PIGNOLET Didier
- RANNOU Francis
- SEVERS Dominique
- SIMONNET Marina
- THOMAS Maryvonne
- VISPI Raphaël

Absents excusés :

- PREVOT Thierry
- COURGNAUD Jackie

Dans ce numéro :

Réunion du Conseil Municipal

Analyses de l'eau

Le mot du Maire

Site internet

Enquête publique

Réglementations voie publique

« L'île ô calins »

Ecole maternelle

La rentrée des associations

Nouvelles taxes locales

Avancements des travaux - Le Maire présente à l'Assemblée l'état d'avancement des travaux en cours :

•Réseaux des équipements primaires - la réception définitive de ce chantier a été prononcée le 30 août dernier, les dernières demandes de subvention sont en attente de versement.

•Espace commercial - L'ensemble des réalisations est avancé à 95 % et la commune va pouvoir produire les justificatifs nécessaires au déblocage des dossiers de subventions.

• Maison 14 rue Barbilly - La commune a entrepris des travaux de rénovation après l'acquisition de ce bien immobilier afin d'y accueillir la microcrèche dont l'ouverture officielle a eu lieu le 5 septembre. Ce projet s'est soldé, acquisition incluse, à 137 365,86 €.

• Logements 15 A rue Saint Brice - bien que les locaux soient loués, la réception définitive de ces travaux n'a pu être signée, quelques malfaçons restant à régler. L'ensemble de ce dossier, honoraires compris, se monte à 547.894,27 € et le Maire propose, considérant l'importance de l'ensemble des travaux actuellement entrepris, de contracter un emprunt.

Emprunt - Considérant les travaux de bâtiments (14 rue Barbilly et 15 A rue St Brice) qui représentent un coût total TTC de 685 265,13 euros, considérant le besoin de trésorerie immédiat dans l'attente de la réception des diverses subventions attribuées, considérant que la location de ces deux biens immobiliers représente un montant annuel de 32 064,00 €, les membres du Conseil Municipal, ayant eu connaissance des diverses propositions, décident de contracter un emprunt de 500 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne sur une durée de 20 ans au taux fixe de 5,07 %.

Appel d'offres - Le Maire présente à l'Assemblée les résultats de l'analyse effectuée par le cabinet DUPONT REMY MIRAMON suite à la réception des offres concernant les travaux de création de voirie et réseaux divers dans la zone artisanale des Grands Prés. En conséquence, la commission d'appel d'offres a retenu la proposition de la SAS EUROVIA de REIMS pour un montant de 249 129,50 euros HT.

Chemin rural - Considérant que la Commune est propriétaire d'une parcelle de terrain, dénommée chemin rural des Jardins mais que ce chemin a partiellement disparu du fait de son passage à travers des parcelles appartenant à un seul et même propriétaire, que son état ne permet pas la circulation des véhicules et des piétons ; considérant l'absence d'entretien de ce chemin et sa non utilisation régulière, le Maire propose au Conseil Municipal la désaffectation du chemin rural des Jardins. Ce projet est adopté à l'unanimité et une enquête publique sera ouverte avant la proposition de cession de la parcelle aux propriétaires riverains.

Logiciels cimetière - Il est proposé à l'Assemblée d'intégrer au logiciel actuel une topographie au réel du cimetière et l'intégration des données par le prestataire informatique, ce qui se monte à 3.330,31 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Décision modificative - Afin de remédier à un déséquilibre budgétaire entre les chapitres 042 recettes de fonctionnement et 040 dépenses d'investissement, il sera procédé à un virement de crédit d'un montant de 29,00 € de l'article 777 à l'article 758.

Les analyses de l'eau en date du 10 juin et du 24 août 2011 concluent que l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

ENCORE UN PETIT PEU DE PATIENCE…

Notre commune avance ;

Comme vous pouvez le constater à la lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal, nos projets deviennent réalité. Vous avez certainement remarqué l'évolution des différents chantiers, création de parkings et réseaux de distribution, création de logements communaux,installation d'un nouveau commerce (toilettage chiens), microcrèche, zone artisanale, etc.

Ces dossiers sont suivis quotidiennement par des maîtres d'œuvres mais aussi par différents élus grâce à qui la commune peut bénéficier d'une réactivité spontanée face aux adaptations et décisions à prendre.

Merci à tous ceux qui ont participé à ces projets de façon active, à tous nos agents, administratifs et techniques qui ont eu forcément des accroissements de travail, prévus et imprévus, et qui ont accepté de donner le coup de collier nécessaire à toute cette entreprise.

Notre regard est tourné maintenant vers la construction de notre Intermarché et la station service. Le printemps 2012 sera certainement la saison qui finalisera notre attente à tous.

D'ores et déjà, certaines nouvelles activités commerciales qui nous font défaut sont intéressées pour s'implanter à leurs côtés.

Par ailleurs, les établissements Jaujou et associés, concessionnaires de matériel agricole Fendt établiront leur siège social dès novembre 2011 dans la zone artisanale. Leur activité régionale (Oise, Aisne, Marne, Ardennes) aura des répercussions notoires sur notre économie locale, sociale et commerciale.

D'autres contacts ont été établis et seront peut-être prochainement conclus.

Bien sûr la conjoncture économique ne nous aide pas spécialement, mais notre objectif en début de mandat est en passe d'être réalisé. Une fois cet échelon gravi, notre commune sera reconnue officiellement « bourg centre », l'exécution des projets en sera facilitée et la variété des commerces de proximité sera présente.

Les Pontfabriciens et villageois des communes voisines pourront en profiter et je compte sur votre collaboration active à la vie de Pontfaverger-M. pour faire vivre ces enseignes et donner une réponse positive à leur espoir. La bonne marche de leurs activités et leur succès bénéficiera à tous.

Le Maire,
Francis RANNOU

NOUS SOMMES HEUREUX DE VOUS ANNONCER LA CREATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE QUE VOUS POURREZ CONSULTER A L'ADRESSE SUIVANTE : http://www.pontfaverger-moronvilliers.fr

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE : Une enquête publique est ouverte sur la demande de la Sté MONDI LEMBACEL, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une usine de fabrication de sacs en papier à BETHENIVILLE. Un commissaire enquêteur recueillera les observations éventuelles les jours suivants en mairie de BETHENIVILLE : mardi 11/10 de 13h à 16h, jeudi 20/10 de 14h à 17h, lundi 31/10 de 13h à 16h, mardi 8/11 de 13h à 16h et lundi 14/11 de 14h à 17h.

REGLEMENTATIONS « VOIE PUBLIQUE »

Jusqu'à présent, le Maire ne pouvait faire procéder d'office aux frais des propriétaires, à l'élagage des plantations privées riveraines des voies publiques que pour les chemins ruraux. Désormais, l'article 78 de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit du 17 mai 2011 (JO du 18/02/2011) permet l'élagage d'office des abords des voies communales, comme pour les chemins ruraux. Ainsi le maire peut mettre en demeure les propriétaires négligents et, si rien n'est fait, engager, à leur charge, les travaux nécessaires afin d'élaguer les plantations empiétant sur les voies communales et menaçant la sécurité des passants. Un avis sera préalablement adressé aux intéressés.

EXTRAITS DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2/96.
Cet arrêté, dont le texte intégral est visible en Mairie, stipule que :
- les débris, autres que les ordures ménagères, devront être placés dans les containers prévus à cet effet, réservés à l'usage des habitants de Pontfaverger-M….
- s'il advient, même accidentellement, que des matériaux ou des liquides soient déversés sur la voie publique, il convient de procéder immédiatement à leur nettoyage.
- les arbres, branches, racines ou haies qui avancent sur l'emprise du domaine public doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies.

Dans cet esprit, il convient donc que les résidus (béton, sable, déchets divers suite à des travaux de bâtiment) soient évacués proprement sans être jetés dans les caniveaux.

L' Association « Gavroche »

vous présente la microcrèche « **l'île ô câlins** »

Les personnes intéressées peuvent retirer un dossier de préinscription sur place, 14 rue Barbilly, renseignements au *03.26.07.94.29*

ECOLE MATERNELLE L'équipe pédagogique de l'école maternelle de Pontfaverger-M. tient à

LA RENTREE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION SPORTS LOISIRS : L'association Sports Loisirs, créée en 1946, modifiée en 1994, a pour but de fédérer diverses sections à but sportif, récréatif ou culturel qui la composent

Président : M. Raphaël VISPI 03 26 48 71 51

Club des P'tites Canailles (CLSH) : centre aéré qui fonctionne durant l'été, voir en Mairie

Danses jazz ou classique et GRS : Présidente : Mme Nathalie MASSE 06 24 38 19 38

Football : Président : M. Dominique GOUAULT 03 26 48 77 39

Danse jazz - enfants à partir de 6 ans, adolescents et adultes, possibilité de danse classique suivant les inscriptions. G.R.S.: une nouvelle section va être ouverte cette année. Enfants acceptés à partir de 4 ans.

Judo Président : M. Guy LEPAGE 03 26 48 73 07

Cours enfants : le mercredi : 18h00 à 19h00 et vendredi : 17h30 à 18h30

Cours ados et adultes : le mercredi : 19h00 à 20h30 et vendredi : 18h30 à 20h

Musique et chant Présidente : Mme Anne TAILLIART 03 51 00 26 30

Théâtre pour adultes Présidente : Mme Floriane BREIK 03 26 48 76 67

Tennis Président : M. Raphaël VISPI 03 26 48 71 51

Tennis de Table Président : M. Philippe MANNIEZ 03 26 48 91 46

Twirling majorettes *Modification en cours*

Galipette (Gymnastique petits) Trésorière : Mme MARCHANDISE 03 26 84 90 44

GALIPETTE
Baby gym

Reprise des cours le mercredi 21 Septembre 2011 à la salle polyvalente de Pontfaverger-M
- 2 à 4 ans : 10 h -> 11 h / - 4 à 6 ans : 11 h -> 12 h
85 euros (adhésion) + 13 euros (licence EPMM)

AUTRES ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS

Association La Boule Ferrée Président : M. Didier PIGNOLET 03 26 48 94 14

Pêche et Pisciculture Président : M. Alain LEQUEUX 03 26 48 73 10

Volley ball Président : M. Christophe CHOAIN 03 26 83 92 83

G.D.A.M.R.

Renseignements
Sylvie GIRARD Tél 03 26 48 92 84
Florence LAPIE Tél 03 26 48 91 91
Agnès JACQUET Tél 03 26 48 70 23

NOUVEAUX STAGES
Possible en 2011 – 2012
- Atelier cannage
- Scrapbooking

Imprimé par nos soins

Gymnastique d'entretien
Lundi de 10 h à 11 h
Reprise lundi 19/09

QI QONG = (Gym chinoise, travail de l'énergie)
Lundi de 20 h à 21 h 20
Reprise lundi 19/09

Renforcement musculaire
Mardi de 20 h à 21 h
Reprise mardi 20/09

Danse Africaine
Mardi 27/09
à 20 heures

Gym et renforcement musculaire
Lundi de 18 h 30 à 19 h 30
Reprise lundi 19/09

STEP
Mardi de 18 h 45 à 19 h 45
Reprise mardi 20/09

Nos Ateliers

Art floral
(Cours débutant et confirmé)

Tapissier
Refaire chaise ou fauteuil

L'Association des Commerçants et Artisans de Pontfaverger - M.(ACAP) est en sommeil et cherche des membres pour créer un nouveau bureau.